

Direction générale adjointe chargée de la solidarité
Pôle solidarité autonomie
Direction des actions pour l'autonomie
Service des actions pour les personnes handicapées

AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT EN ÉTABLISSEMENT

- Dossier réglementaire dûment complété et signé
- En cas de changement de situation, fournir l'imprimé « changement de situation »

IDENTITE

- Copie de la carte d'identité ou du livret de famille

RESIDENCE

- Taxe d'habitation et foncière
- Pour les résidents de nationalité étrangère : titre de séjour en cours de validité
- Le nom et l'adresse de l'établissement au titre duquel la demande d'aide sociale est formulée
- Les adresses précédentes avec dates d'arrivée et de départ
- Attestation de présence en établissement

COUVERTURE SOCIALE

- Copie de la carte d'immatriculation ou attestation délivrée en même temps que la carte vitale en cours de validité
- Adhésion à une assurance privée

POUR LES PERSONNES DE MOINS DE 60 ANS

- Décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie précisant le taux d'incapacité et l'orientation dont relève la personne
- Pour les personnes en établissement pour enfants, la décision de la commission des Droits et de l'Autonomie avec le maintien dans la structure au titre de l'amendement creton

RESSOURCES

- Copie du dernier avis d'imposition ou de non imposition
- Ressources des trois derniers mois : revenus personnels ou du ménage (conjoint, concubin, PACS) et des ayants-droits :
 - salaires
 - pensions de retraite : fournir les justificatifs annuels des caisses de retraite
 - retraites et ressources en provenant de l'étranger
 - RMI
 - ASSEDIC
 - prestations familiales
 - Allocation aux adultes handicapés
 - indemnités journalières
 - pension d'invalidité
 - pension alimentaire suite à jugement
 - rente accident du travail pour les incapacités supérieures à 10 %
 - montant de l'allocation logement ou de l'APL
 - revenus de biens immobiliers : loyers, fermage, bail et rente viagère
 - justificatifs des revenus des capitaux placés (livrets, comptes productifs d'intérêts, actions, obligations, assurance-vie, etc...) : fournir l'attestation bancaire
 - en cas d'inexistence de capitaux, établir une attestation sur l'honneur le certifiant

CHARGES

- Charges particulières hors hébergement (cotisation mutuelle, frais de tutelle, loyer résiduel, impôt sur le revenu, taxe foncière, taxe d'habitation, cotisation responsabilité civile et habitation)

BIENS IMMOBILIERS

- Nature des biens
- Adresse
- Référence et valeur locative actuelle
- Superficie
- S'il y a eu donation depuis moins de 10 ans, joindre la photocopie intégrale de l'acte notarié